

Conseil de l'Europe
Le Secrétaire Général

Strasbourg, le 15 juin 2015

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous écrire au sujet de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (STCE n° 197). Une conférence de haut niveau se tiendra le 16 juin à Strasbourg pour marquer le 10^e anniversaire de l'ouverture à la signature de ce traité novateur.

A ce jour, 43 pays européens (y compris le Bélarus qui, comme vous le savez, n'est pas un Etat membre du Conseil) ont ratifié cette convention, qui a établi le GRETA en tant que mécanisme de suivi efficace et indépendant chargé de contrôler la mise en œuvre des obligations conventionnelles.

Le GRETA a déjà procédé à l'évaluation des politiques de 39 pays ; il est parvenu à la conclusion que d'importants progrès ont été accomplis, mais qu'il reste encore beaucoup plus à faire.

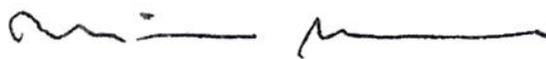
Pour atteindre nos objectifs, nous devons continuer à apporter une réponse paneuropéenne aux défis posés par la traite des êtres humains en nous appuyant sur les instruments offerts par les traités internationaux, en particulier la Convention anti-traite du Conseil de l'Europe.

Ces dernières années, un nombre croissant d'Etats qui ne sont pas membres du Conseil de l'Europe se sont intéressés à la Convention et y ont même adhéré. Cette évolution positive souligne l'importance des activités normatives du Conseil de l'Europe au niveau international.

A l'occasion du 10^e anniversaire de cet important traité, j'invite instamment votre pays à prendre les mesures nécessaires pour signer et ratifier la Convention dans les meilleurs délais. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir confirmer vos intentions dès que possible.

La participation de tous les Etats membres du Conseil de l'Europe revêt une importance particulière pour assurer la pérennité de ces mécanismes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.



Thorbjørn Jagland

Monsieur Michel Roger
Ministre d'Etat
Monaco

T - 67075 Strasbourg Cedex
France

Tél. + 33 (0)3 88 41 20 51
+ 33 (0)3 88 41 20 00

Fax: + 33 (0)3 88 41 27 99
+ 33 (0)3 88 41 27 40